

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION
SECURITE, INFORMATIQUE ET MANIFESTATIONS (SEC)

Objet : GESTION 2016

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La sous-commission chargée d'examiner le dicastère SEC (Sécurité, Informatique et Manifestations) pour l'année 2016, composée de Mmes Sylvie TRUDU (commissaire) et Viviane REYMOND FENTER (présidente), s'est réunie à trois reprises pour rencontrer les personnes en charge de ce dicastère. Par la suite, la sous-commission a reçu réponses à ses questions et demandes de précisions supplémentaires par email.

Accompagnée de Mme Anne-Catherine AUBERT-DESPLAND, municipale du dicastère concerné, la sous-commission s'est entretenue avec :

- la responsable de l'Office de la population puis les officiers de la Police du commerce (le 9 février 2017) pour un premier aperçu de leur travail avant réception du rapport du dicastère SEC (reçu le 13 février),
- M. Philippe BROCCARD, chef du Service Informatique (le 3 mars 2017), qui dirige à la fois l'Informatique et réseau, l'Unité géomatique et l'Office de la population.
- la responsable de l'Office de la population accompagnée de M. Broccard (le 17 mars 2017),
- la personne en charge des services généraux de la PRM et des représentants de la Police du commerce, des manifestations et marchés, des inhumations et de la signalisation (le 17 mars 2017).

Nous avons découvert avec intérêt la diversité de ce dicastère. Nous remercions chaleureusement la municipale, le chef de service et les différents responsables avec lesquels nous nous sommes entretenus pour leur accueil, leur disponibilité et patience, comme pour la qualité de leurs réponses. Nous les remercions aussi pour l'ensemble du travail accompli en 2016 au service de la population et saluons la qualité de leur travail.

Le dicastère SEC participe à la gestion :

- de l'Office de la population,
- du Service informatique,
- de la Police Région Morges (Service de la signalisation, Police du commerce, Manifestations et marchés, Inhumations),
- du stand de tir du Boiron,
- du Sauvetage,
- des associations intercommunales SIS Morget et PCi,
- et des communautés religieuses.

En ce qui concerne le SIS et la PCi, les responsabilités de la Ville de Morges sont déléguées à des conseils intercommunaux qui se chargent d'examiner la gestion et de rédiger des rapports correspondants.

Par ailleurs, le rapport de gestion du comité de direction de la PRM est examiné par la commission de gestion du Conseil intercommunal de l'Association des communes PRM. Son approbation étant du ressort de ce même conseil, la sous-commission de gestion du dicastère SEC s'intéresse uniquement aux tâches déléguées à la PRM par la Ville, soit le Service de la signalisation, la Police du commerce, des manifestations et marchés, ainsi que les inhumations.

Entretien avec la Municipale

Passage du témoin entre conseillers municipaux

Pendant les semaines suivant son arrivée à la direction du dicastère mi-2016, Mme Aubert-Despland a pu solliciter son prédécesseur pour obtenir des précisions sur les dossiers en cours. En effet, ce dernier occupait le même bureau pendant les deux premiers mois de la nouvelle législature puisqu'il assumait encore la présidence du Comité de Direction de la Police Région Morges (PRM) jusqu'à l'installation des autorités de l'Association intercommunale de la PRM, le 6 septembre 2016. La disponibilité du municipal sortant pendant ce temps de transition a été appréciée par Mme Aubert-Despland, qui par ailleurs juge l'atmosphère de travail « très positive » dans l'ensemble des services du SEC.

Réponses aux vœux 2015 et autres points en suspens

- SPSI - Vœu N°1 : possibilités de dépose-minute devant le Chalet Sylvana

Ce vœu proposait que les bus du Chalet Sylvana soient déplacés jusqu'à Beausobre chaque fin d'après-midi afin de libérer des places de parc « dépose-minute » pour les parents venant chercher leur enfant. Comme nous l'ont expliqué Mme Aubert-Despland et le chef des services généraux de la PRM, aucune nouvelle mesure n'a été mise en place pour donner suite à ce vœu.

Selon la conseillère municipale et le chef des services généraux de la PRM, le fait que les conducteurs des minibus doivent à nouveau déplacer leurs véhicules de Beausobre à Chanel plus tard dans la journée semblait particulièrement compliqué. Par ailleurs, il avait été prévu que les places de parc situées non loin du Chalet Sylvana, dans la même avenue, soient utilisées par les parents : il y aurait suffisamment de places libres pour que les parents stationnent dans les environs du lieu d'accueil et aillent chercher leur enfant en parcourant quelques dizaines de mètres à pied. Toutefois, nos interlocuteurs soulignent que la réflexion suite à ce vœu est encore en cours.

- SPSI – Vœu n° 2 : guichets de l'Office de la population

La question de l'aménagement de la salle des guichets de l'Office de la population relève du domaine du patrimoine, qui a visité les locaux suite au vœu émis par la sous-commission de gestion de la SPSI en 2016. Aucun changement n'a été réalisé à ce jour.

- Conseil communal 03.10.12 Postulat Galina Spillmann - Déchets sauvages

Parmi les pistes de répression envisagées par la commission (dans son rapport de février 2015 concernant le postulat ci-dessus) pour lutter contre le dépôt de déchets sauvages, l'idée de donner aux employés de la voirie la possibilité de dénoncer les contrevenants avait été avancée. Une collaboration dans ce sens entre la voirie et la PRM devait permettre à la police d'amender ensuite lesdits contrevenants. Cependant, cette collaboration ne pouvait se faire sans l'adoption de la Loi sur les amendes d'ordre communales (LAOC) concernant les déchets par le Grand conseil vaudois.

La LAOC ayant été adoptée fin septembre 2015, des mesures de répression peuvent désormais être prises au niveau communal pour sanctionner les contrevenants. Toutefois, une collaboration à ce sujet entre la voirie et la PRM ne peut être mise en place tant que la révision des statuts de la PRM, entamée en 2016, ne soit achevée. Actuellement, le personnel de la voirie n'est donc pas habilité à dénoncer les personnes déposant des déchets sauvages sur la voie publique. Des contrôles de police ponctuels ont lieu mais aucun autre moyen n'a été mis en œuvre pour régler cette question.

Vœu N° 1 : Que la Municipalité communique au Conseil communal le calendrier de la révision des statuts de la PRM.

Vœu N° 2 : Que la Municipalité présente au Conseil communal les mesures prises jusqu'ici concernant le *littering*.

Nouveau site pour le stand de tir. La conseillère municipale a relancé le dossier en 2016. Une majorité des communes utilisatrices du stand de tir du Boiron ayant accepté le projet d'un futur stand de tir intercommunal à Colombier, Mme Aubert-Despland a fixé une rencontre avec l'architecte au printemps 2017 pour convenir avec lui de la réalisation d'une étude.

Quelques travaux de réfection ont été réalisés sur le stand du Boiron en 2016, notamment sur les tunnels de tir (qui sont transportables et pourront être déménagés sur le nouveau site) et sur l'électricité des cibles. Les haies du stand ont également été taillées et les bâtiments entretenus.

Communautés religieuses. Les communautés religieuses font partie du dicastère SIC depuis le début de la nouvelle législature. L'Eglise évangélique réformée, l'Eglise catholique romaine, reconnues comme institutions de droit public au niveau cantonal, la communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud (institution d'intérêt public) et l'Eglise réformée de langue allemande sont les quatre communautés religieuses soutenues par la commune. Les relations entre les communes de chaque paroisse sont gérées par une convention.

Eglise catholique romaine : la Municipale préside l'Assemblée générale et la Commission de gestion des paroisses du district (Morges, Longeraie, Apples). L'investissement en temps de Mme Aubert-Despland pour cette communauté religieuse se résume à quelques rencontres par année.

Eglise évangélique réformée : Mme Aubert-Despland rencontre ses représentants à deux ou trois séances par année. Le temple, lieu de culte de l'Eglise évangélique réformée, fait partie du patrimoine de la ville, contrairement aux lieux de culte de l'Eglise catholique romaine.

Pour ce qui est du soutien aux communautés religieuses, la commune prend en charge les « frais nécessaires » d'exploitation et d'entretien des locaux de culte et de catéchisme. L'ameublement, le chauffage, la rémunération des musiciens d'église et des concierges font partie de ces frais nécessaires.

Ainsi, le soutien de la commune à la Paroisse catholique romaine, calculé au prorata du nombre de paroissiens inscrits (5'086 Morgiens en 2016 et CHF 116'000 au budget), va doubler en 2017 (CHF 244'600 budgétisés) : d'importants travaux de rénovation de l'église catholique expliquent cette différence. La rénovation des façades extérieures et des vitraux est prévue en 2017, puis des travaux de rénovation intérieure les trois années suivantes. L'église catholique de Morges a été construite en 1844 et les derniers travaux majeurs sur ce bâtiment remontent à 1987.

PRM : Police du commerce, manifestations et marchés, signalisation et inhumations

Audition. Pour obtenir l'autorisation de jouer dans la rue à Morges, les musiciens doivent passer une audition auprès de la Police du commerce. Si son niveau musical est jugé insuffisant, la personne ne reçoit pas d'autorisation. Dans le cas contraire, une autorisation lui est remise sans émoluments et elle peut venir jouer de manière répétée sans avoir à solliciter de nouvelle autorisation.

Taxis. La Police du commerce n'a pas connaissance de problèmes dus à la présence d'Uber à Morges, bien que les véhicules Uber sillonnent la commune. Le responsable pense que les compagnies de taxi réagiraient rapidement si les véhicules Uber venaient prendre des passagers autour de la gare.

Tout service de taxi désirant exploiter sur le territoire de la commune doit solliciter une autorisation auprès de la Municipalité. Celle-ci remet principalement deux types d'autorisation aux taxis : le type A qui leur permet de stationner sur les emplacements désignés, le type B qui limite leur stationnement au domaine public. D'autres compagnies de taxis (autorisations de type B) peuvent donc solliciter l'autorisation de stationner sur la place de la gare (emplacement désigné) lorsqu'une autorisation (de type A) se libère. Une liste d'ancienneté régit l'ordre dans lequel les autorisations sont attribuées. Il serait également envisageable qu'il y ait plus de stationnements de taxis dans la rue du Sablon ; cependant le nombre de places de stationnement sur la voie publique ne doit pas être inférieur au nombre d'autorisations de type A délivrées.

Marchés et commerces. Au total, 58 marchands ont un abonnement à l'année pour le marché de la Grand-Rue. Le coût hebdomadaire d'une place est alors de

CHF 50.00 pour stands commercialisant des produits de la terre et CHF 150.00 pour les autres. Pour un privé, le coût de location d'une place de marché est de CHF 5.00 le mètre linéaire.

La prolongation d'ouverture d'un commerce n'est pas taxée, contrairement à la prolongation d'ouverture d'un établissement public. Dans ce cas, le tarif est de CHF 5.00 pour une heure, CHF 15.00 pour deux heures, CHF 30.00 pour trois heures, CHF 50.00 pour quatre heures et CHF 75.00 pour cinq heures.

En 2016, l'autorisation d'une ouverture dominicale a été accordée par décision municipale à une grande surface de meubles à l'occasion du 40e anniversaire de ce commerce au niveau suisse.

La licence d'établissement public est accordée par la police cantonale du commerce à Lausanne ; l'établissement paie alors une taxe cantonale et communale chaque année selon le modèle de licence accordée : le montant peut aller de CHF 100.00 à CHF 1'000.00.

Police de la signalisation. L'équipe composée de trois personnes se charge du côté légal de la signalisation, d'autres dicastères étant concernés par les aspects techniques (celui de l'urbanisme notamment).

Réservations de places de parc suite à des demandes de privés : la facturation se fait selon une table. Pour des travaux de courte durée, le tarif de réservation d'une place de parc est de CHF 12 par jour. Pour des travaux de longue durée, le tarif est de 50 centimes/m²/jour. Un autre tarif est en vigueur pour les cas spéciaux, par exemple la réservation de la place de l'église pour une cérémonie religieuse est facturée à CHF 200.

Dommmages suite à des accidents dont les auteurs sont inconnus ou cas de malveillances : dans de telles situations, la Ville ne dépose pas systématiquement plainte. Si les auteurs peuvent être identifiés et s'il s'agit de mineurs, la sanction choisie prend généralement la forme de travaux d'utilité publique.

Véhicules mis à la fourrière : les vélos ou autres deux-roues placés à la fourrière sont gardés pendant une année. Après quoi, s'ils n'ont pas été réclamés, ils sont donnés à une association qui les remet en état pour en faire don à des personnes nécessiteuses en Suisse ou à l'étranger. Lorsqu'une voiture est abandonnée ou mise à la fourrière, son propriétaire est averti par lettre recommandée. S'il ne réagit pas dans les 30 jours, la voiture peut alors être utilisée lors d'un exercice des pompiers.

Inhumations. Lorsque la commune est sollicitée pour la prise en charge des frais d'obsèques, elle assume le paiement d'un forfait de CHF 1'700. En cas d'incinération, une taxe s'ajoute à ce montant qui atteint entre CHF 2'200 et CHF 2'800 par cas d'obsèques. Une taxe de CHF 25 est perçue à la sortie d'un corps de la commune de Morges.

Office de la population

Personnel. Le personnel de l'Office est composé de 6 personnes (5,3 équivalent plein temps) plus un/e apprenti/e. L'Office forme des apprentis depuis 2009. Jusqu'ici, les apprentissages se sont bien déroulés pour les apprentis comme pour les responsables de leur formation. De manière générale, les jeunes en formation à l'Office de la population y apprécient la diversité du travail et la possibilité de pratiquer différentes langues lors des contacts au guichet.

Il en a été autrement avec un apprenti de 3^{ème} année, accueilli à l'Office dans l'espoir de contribuer à ce qu'il poursuit et achève une formation déjà bien mise en péril. Vu les difficultés croissantes et malgré les efforts fournis par l'équipe pour éviter cette issue, l'employeur a décidé de mettre fin au contrat d'apprentissage au bout de deux mois. La responsable de l'Office déplore cette situation et souligne qu'il s'agit d'un cas exceptionnel.

Spécialistes en Office de la population. En 2016, deux collaborateurs ont suivi les cours permettant l'obtention du Certificat de Spécialiste en office de la population et contrôle des habitants. Cette formation proposée par FR2C (Formation romande des cadres communaux) s'est déroulée en cours d'emploi sur un semestre (100 périodes les vendredis et samedis matin). Le savoir acquis et les compétences développées permettent à ces collaborateurs de gérer efficacement les activités de l'Office et de faire face à des situations particulières, ce qui facilite le travail de l'équipe et décharge la responsable. En outre, au cours de cette formation, les collaborateurs ont pu développer un réseau romand au sein duquel les échanges d'information et l'entraide en cas de besoin sont utiles.

Information aux étrangers nouvellement arrivés. L'Office de la population de la ville s'efforce depuis de nombreuses années d'offrir un accueil adéquat aux étrangers, notamment en veillant à ce que les employés en contact avec le public parlent différentes langues – plusieurs personnes de l'équipe ont suivi des cours de portugais. Les guichets sont séparés par des paravents et une salle à part est réservée aux entretiens avec des personnes en situation délicate. Les pratiques de l'Office ont force d'exemple pour d'autres communes.

L'Office participe à un groupe cantonal d'experts en matière de primo-information réunis par le Bureau cantonal de l'intégration (BCI). Un des outils développés par ce groupe est une brochure traduite en 11 langues intitulée « Bienvenue dans le canton de Vaud ». Un kit de bienvenue avec différents documents liés à la primo-information est remis à son arrivée à tout citoyen venant de l'extérieur du canton de Vaud et s'enregistrant comme habitant. La brochure « Bienvenue dans le canton de Vaud », traduite en 11 langues, en fait partie. D'autres documents plus ciblés sont remis aux nouveaux habitants en fonction de leur situation. Ces documents sont également à disposition de tout un chacun aux guichets de l'Office de la population.

Faire partie de ce groupe d'experts a permis à l'Office de développer des liens avec d'autres acteurs concernés par la primo-information, notamment avec des représentants de la Direction générale de l'enseignement post-obligatoire DGEP, du Centre Social Protestant, du BCI et d'autres communes notamment.

Vœu N°3 : que la Municipalité complète les mesures de primo-information déjà en place par une permanence d'information (samedi matin) destinée aux nouveaux arrivants. A l'image de ce qui se fait dans d'autres communes (par ex. Yverdon-les-Bains), cette permanence assurée par des personnes elles-mêmes issues de la migration permettrait aux nouveaux venus d'obtenir les renseignements importants, si possible dans leur langue.

Heures d'ouverture des guichets de l'Office. Les heures d'ouverture des guichets de l'Office sont clairement affichées sur la porte d'entrée vitrée, sur le site morges.ch comme sur les papillons et courriers remis au public. Les autres documents et le site Internet indiquent également qu'il est possible de prendre rendez-vous en dehors des heures d'ouverture officielles. Par contre, cette information ne figure actuellement pas sur la porte vitrée.

Vœu N° 4 : Que la Municipalité veille à ce que la possibilité de prendre rendez-vous en-dehors des heures d'ouverture figure également sur la porte de l'Office de la population.

Vœu N° 5 : Que la Municipalité mette en place une solution pour que les personnes âgées ou en chaise roulante puissent pénétrer sans difficultés dans le bâtiment abritant l'Office de la population, vu que l'ouverture de la porte principale est impossible sans une certaine force.

Registre cantonal des entreprises. Le fichier communal des entreprises est mis à jour régulièrement. Le projet vaudois de registre cantonal des entreprises accuse un certain retard dû à d'importants problèmes de fusion des bases de données, alors qu'au niveau communal l'actualisation du fichier est à jour.

Curatelles et tutelles. La révision et la mise à jour de l'ensemble des dossiers de curatelle et tutelle, entamée selon le nouveau droit (art. 369 remplacé par art. 398) le 1^{er} janvier 2013, a résulté en une diminution importante (-93) du nombre de dossiers. Parmi les 234 citoyens placés sous mesure de curatelle par la Justice de Paix dans notre commune, 8 concernent des mineurs.

Dénonciations au Ministère public. Constatant une irrégularité dans la situation de 11 personnes d'origine étrangère, l'Office de la population les a dénoncées en envoyant un rapport au canton. Suite à cela, les personnes concernées sont en principe auditionnées et amendées selon les cas.

Statistiques de la population. Morges a atteint le cap du 16'000ème habitant fin octobre 2016 mais a terminé l'année avec une dizaine d'habitants de moins, les fluctuations étant incessantes.

Comme l'explique en détail la responsable de l'office dans le tableau ci-dessous, le nombre d'habitants au 31 décembre 2016 ne se réduit pas à l'addition des arrivées et naissances au nombre d'habitants au 1^{er} janvier auquel on soustrait les départs et les décès.

Population au 31 décembre	Mutations durant l'année	Différence	Explications de l'écart	Résultat
15'990 habitants au 31.12.16 (soit 145 habitants en augmentation depuis le 31.12.2015)	+1972 arrivées +193 naissances -1985 départs -119 décès	En prenant en compte uniquement ces 4 mutations, 61 habitants ont augmenté les statistiques annuelles	Dans le décompte des mutations diverses sont comptabilisées également 84 retours d'habitants (arrivés puis partis puis revenus dans la même année) L'enregistrement d'un retour n'est pas considéré comme une arrivée.	En prenant en compte les 84 retours et la différence de 61 habitants, nous arrivons à une différence positive de 145 habitants (soit la différence de 15'845 à 15'990 habitants)
15'845 habitants au 31.12.15 (soit 270 habitants en augmentation depuis le 31.12.2014)	+2025 arrivées +144 naissances -1897 départs -151 décès	En prenant en compte uniquement ces 4 mutations, 121 habitants ont augmenté les statistiques annuelles	Dans le décompte des mutations diverses sont comptabilisées également 149 retours d'habitants (arrivés puis partis puis revenus dans la même année)	En prenant en compte les 149 retours et la différence de 121 habitants, nous arrivons à une différence positive de 270 habitants (soit la différence de 15'575 à 15'845 habitants)
15'575 habitants au 31.12.14				

Sont appelés « habitants en séjour » les personnes en résidence secondaire à Morges.

Service Informatique

Six personnes travaillent à plein temps pour le Service Informatique et l'Unité géomatique. Aucune candidature féminine ne figurait dans les quelque 70 dossiers reçus de la dernière mise au concours d'un poste dans le service, si bien que la seule touche féminine de l'équipe est celle de la secrétaire du Service des finances, qui assure les tâches de secrétariat du Service Informatique à hauteur de 0.15 EPT.

Applications métiers. Le développement des applications métiers se fait à l'externe mais le service est responsable de l'installation, de la configuration et de la maintenance d'une centaine d'applications utilisées par les services communaux.

Passeport-Vacances. L'ancien responsable de l'espace de formation en informatique pour chômeurs Cyberforum avait, grâce à ses compétences de développeur Access, créé l'application Farfadet pour le Passeport-Vacances de Morges. Les Passeports-Vacances d'autres communes ayant manifesté leur intérêt, l'application Farfadet leur avait été mise à disposition sur le mode *open source*. Les différents utilisateurs souhaitant pouvoir profiter d'une gestion centralisée, des contrats de maintenance avaient été conclus entre les Passeports-Vacances des huit autres communes utilisatrices et le Service informatique de Morges contre un montant de CHF 2.50 /passeport vacances permettant de couvrir les frais. Lorsque le responsable du Cyberforum est parti à la retraite, une société externe a été mandatée pour répondre aux demandes toujours plus nombreuses des utilisateurs. Afin de contrôler l'augmentation des coûts, les Passeports-Vacances des communes utilisatrices se sont regroupés en une association qui rassemble toutes les demandes d'évolution.

Présidence de l'AVRiC. Le chef du Service assure la présidence de l'AVRiC (Association Vaudoise des Responsables informatiques Communaux) depuis sa création. Cette plateforme d'échanges et de réflexion sur des questions techniques favorise également l'élaboration de projets communs aux villes membres. Les membres de l'AVRiC doivent représenter des villes de plus de 8'000 habitants et en être les responsables informatiques. Interface privilégiée entre le canton et les communes, l'AVRiC est régulièrement consultée par le Canton et intégrée dans les groupes de travail dès la mise en route de nouveaux projets (par ex. géoinformation). Assumer la présidence représente un investissement particulier mais se traduit aussi par une posture privilégiée et un réseau de contacts intéressants.

Place active dans l'association QGIS. L'Unité géomatique gère tout ce qui concerne les Systèmes d'Information du Territoire (SIT) de Morges. La commune étant membre de l'association suisse QGIS (*Quantum Geographic Information System*, sur le mode *open source*), le responsable géomatique du Service de l'informatique occupe le poste de secrétaire du comité de cette association. Ce réseau d'utilisateurs travaille aux développements de QGIS utilisables dans les SIT, initie et soutient les développements de modules métiers utiles aux communes.

Diverses prestations. Le Service informatique fournit notamment des prestations à la PRM, l'ARASMAC, au SIS Morget, à l'ASIME et à Morges Région Tourisme : moyennant un forfait annuel par poste de travail, le service se charge de la connexion au réseau informatique de ces entités, gère leurs données, leur assure un service de dépannage *in situ* et une *hotline* téléphonique, les accompagne dans leurs projets.

Le Service donne également chaque année deux sessions d'un cours de sensibilisation à la sécurité informatique (2 heures) et une journée d'introduction annuelle pour les nouveaux employés.

Infrastructures

Réseau fibre optique. Morges est propriétaire de son propre réseau de fibre optique depuis 2003. Cet investissement a été amorti plus rapidement que les 8 ans prévus, grâce à des contrats de location de la fibre communale à des sociétés privées et à la Confédération. Le contrat avec la Confédération a débuté en 2005. Il prendra fin en 2020, la liaison informatique en question n'étant plus utile à la Confédération.

Afin d'assurer la connexion des agences d'assurances sociales situées en-dehors de la ville (AAS de St-Prex, Préverenges, Cossonay et Aubonne) sans pour autant devoir étendre le réseau de fibre optique au-delà de Morges, une interconnexion avec le réseau LAN-I de Swisscom a été mise en place. Les coûts inhérents à cette extension sont pris en charge par l'ARASMAC.

Enfin, des accords ont été conclus avec Romande Energie pour la connexion du Chalet Sylvana et une partie de Riond-Bosson 14, ce qui permet d'assurer la redondance de la liaison avec l'Hôtel de Ville.

Infrastructures informatiques. Le préavis concernant le renouvellement des serveurs ayant été accepté par le Conseil communal, l'appel d'offres publiques lancé en septembre a permis de retenir 13 des 15 dossiers soumis dans un premier temps, puis d'attribuer le mandat fin 2016. Vu les nombreuses contraintes légales auxquelles sont soumis les marchés publics, l'examen des dossiers et la sélection de la société choisie ont représenté environ un mois de travail.

Projets en cours

Renouvellement des centraux téléphoniques. Le renouvellement des centraux téléphoniques est achevé dans une partie des bâtiments de la ville. Cette migration sur les nouveaux centraux IP a généré bien des problèmes : le fournisseur n'est pas encore réellement prêt pour leur implémentation bien qu'il pousse à la mise en place de ces centraux.

Mise à jour de logiciels. La mise à jour du logiciel de gestion du temps ZEIT a résolu certains problèmes mais amené son lot de nouvelles difficultés, si bien que son utilisation a été suspendue pendant une semaine et sa stabilisation a pris encore une quinzaine de jours. Lorsque tout se passe bien, ZEIT est un outil de gestion qui permet le pointage pour les employés, l'accès aux horaires du personnel à tous les chefs de service, la ventilation des heures et, de manière générale, la supervision des ressources humaines. Pour la PRM, ZEIT est utile pour gérer la disponibilité des agents.

Unité géomatique

Loi sur la géo-information (LGéo). Au cours de l'année écoulée, l'Unité géomatique a réalisé le basculement des géo-données communales de base en les convertissant dans le nouveau cadre de référence MN95 (environ trois mois de travail). Morges est la première commune du canton qui ait achevé cette transformation. Les géo-données de la commune sont maintenant conformes à la LGéo et adaptées aux exigences du droit fédéral.

Conclusions

La diversité et la complexité du dicastère SEC ne nous ont pas permis de tout examiner en détail. Cependant, les responsables nous ont présenté le travail accompli en 2016 et ont nous ont donné de nombreuses explications et précisions.

Nous remercions chaleureusement Madame Aubert-Despland, le responsable du Service et tous leurs collaborateurs pour leur accueil, leur disponibilité et leurs réponses à nos diverses questions. Nous saluons leur professionnalisme et la qualité du travail.

Pour ce dicastère, les vœux suivants sont en suspens :

SPSI - Vœu N°1 /2015

SPSI - Vœu N°2/2015

Pour la commission de gestion

La Présidente

Pour la sous-commission

La Présidente

Patricia Correia da Rocha

Viviane Reymond Fenter

Nouveaux vœux

SEC - Vœu N°1 :

Que la Municipalité communique au conseil communal le calendrier de la révision des statuts de la PRM.

SEC - Vœu N°2 :

Que la Municipalité présente au conseil communal les mesures prises jusqu'ici concernant le *littering*.

SEC –Vœu N° 3 :

Que la Municipalité envisage de compléter les mesures de primo-information déjà en place à l'Office de la population par une permanence d'information (samedi matin) destinée aux nouveaux arrivants. A l'image de ce qui se fait dans d'autres communes (par ex. Yverdon-les-Bains), cette permanence assurée par des personnes elles-mêmes issues de la migration permettrait aux nouveaux venus d'obtenir les renseignements importants, si possible dans leur langue.

SEC - Vœu N° 4 :

Que la Municipalité veuille à ce que la possibilité de prendre rendez-vous en-dehors des heures d'ouverture figure également sur la porte de l'Office de la population.

SEC - Vœu N° 5 :

Que la Municipalité mette en place une solution pour que les personnes âgées ou en chaise roulante puissent entrer sans difficultés dans le bâtiment de l'Office de la population, vu que l'ouverture de la porte principale est impossible sans une certaine force.